

Au Conseil communal de Crissier

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 45/2011-2016 intitulé

Nouveau collège de la Romanellaz-crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Membres de la commission :

M. Aurélien Demaurex,	CDC	
M. Serge Serex,	CDC	
M. Anton Zysset	CDC	Président-rapporteur
M. Jean-Philippe Poletti	ROLC	
M. Claude Penseyres	ROLC	
Mme. Christine Vaudenay	PS	
M. Alexandre Liardet	ROLC	Excusé après la séance

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le jeudi 10 octobre 2013 à 19h30 dans la salle bleue, bâtiment de la Vernie. Elle a bénéficié d'une présentation détaillée du projet par Monsieur Stéphane Rezso, Municipal, Monsieur Nicolas Le Goff, Chef de service, Monsieur Andreas Heierle architecte et Monsieur Christian Gonin de TEC BAT, directeur des travaux, la commission les remercie pour les explications complémentaires données ainsi que pour leur disponibilité.

Introduction :

Monsieur Rezso nous confie qu'il est un Municipal heureux de construire une infrastructure pour les enfants et les citoyens de Crissier.

Il nous retrace brièvement les principales étapes qui ont mené à ce préavis. Il fait suite au préavis 23/2011-2016 « Nouveau collège de la Romanellaz – octroi d'un crédit d'étude » qui a été accepté par le Conseil communal le 11 février 2013 et s'inscrit dans une réflexion d'ensemble sur le réaménagement du centre du village de Crissier (voir préavis 5/2011-2016 intitulé « Pinte-Romanellaz-MEP » et le préavis 46/2011-2016 intitulé « Requalification centre – Bourg-Pinte communale » permettant la mise en place d'une rampe provisoire pour le parking souterrain et l'accès au chantier du collège. Tous ces préavis sont interdépendants et réfléchis ensemble, l'objectif étant une réalisation simultanée. Ce préavis fixe les modalités budgétaires pour la construction du collège. Ces objets seront mis à l'enquête publique simultanément le 11 octobre 2013 (voir annexe 1), le but étant de commencer les travaux dans le 1^{er} trimestre 2014 pour ainsi garantir la mise à disposition du collège pour la rentrée scolaire 2015.

En ce qui concerne les coûts du projet, Monsieur Rezso nous précise que les prix indiqués sont très affûtés pour les plus gros montants et qu'ils sont basés à 69% sur des soumissions rentrées suite à la parution dans la FAO des différents marchés publics et que les prix utilisés pour le budget ne se sont pas portés sur les moins chers mais sur les 2 ou 3^{ème}. Pour le mobilier et les équipements scolaires, ils se sont basés sur des estimations des investissements du même genre de ces dernières années.

Présentation de la construction :

Monsieur Heierlé nous présente l'ensemble du projet étage par étage et nous signale que très peu de modifications ont été apportées par rapport aux plans présentés lors du concours.

Pour des raisons statiques, la maçonnerie monolithique a dû être remplacée par une structure de béton, pour ces mêmes raisons le local AMC/ACT disposera de deux fenêtres au lieu d'une et est rehaussée de 15 cm.

En ce qui concerne les places de parc, 13 seront mises à disposition au lieu des 15 prévues lors du concours.

Quelques adaptations de locaux ont dû être effectuées au sous-sol pour placer le local de surveillance des caméras. Au centre de distribution 2 puits de lumières assureront un apport de lumière naturelle. Le hall de distribution ne sera pas crépi mais béton traité. L'enveloppe du collège sera revêtue d'une isolation thermique et recouverte d'un crépi minéral fort en surface qui doit durer et éviter le plus possible les déprédations. Les armoires et le mobilier des 8 classes seront identiques. Les murs des classes seront foncés tandis que les sols et les plafonds seront clairs. Le mobilier sera apparence noyer (en référence au noyer extérieur) et les armoires seront emmurées. L'emplacement des fenêtres, pour des raisons statiques, a été légèrement déplacé par rapport au concours sans changer leurs nombres ni leurs surfaces (sauf salle AMC/ACT). Le préau couvert en porte-à-faux fera un ensemble rigide avec les murs. Le sommet du bâtiment sera relié par des câbles précontraints. La hauteur de la salle de sport a également été légèrement augmentée, elle disposera sur tous les pourtours d'ouvertures amenant de la lumière. Les murs et le plafond seront traités avec des panneaux absorbants. Elle disposera également d'un mur de grimpe. Il nous est également rappelé qu'il est prévu, selon le PDL Centre-Bourg, une servitude de passage pour les visiteurs et les véhicules prioritaires sur le Chemin de Romanellaz pour le PPA CB 3-8 (qui sera traité en automne 2014) et que la rampe d'accès au parking du collège sera la même pour le parking de la Pinte et du PPA CB 3-8.

Ouverture de la discussion :

L'excavation dans la roche et la molasse pour le collège est de 7 m à l'arrière, les parois devront être renforcées par des clous, ces opérations représentent un coût de Fr. 2 000'000.-.

Lors de la présentation de l'ensemble du projet (bien que hors préavis) un commissaire trouve l'accès au parking démesuré (rampe à 2 voies), ne correspondant pas aux besoins et demande que la Municipalité réétudie la possibilité d'une rampe à une voie. Il estime que cette trouée au milieu de la Rue d'Yverdon défigurera le vieux Bourg.

Les manœuvres pour sortir des places de parc ont été étudiées (largeur d'une place 2,6m).

Le parking du collège sera utilisable pour les citoyens et les sociétés locales le soir et les week-ends.

La salle multifonctionnelle dispose d'une cuisine assez généreuse et pourrait être utilisée pour le conditionnement des repas pour la cantine scolaire. Il est précisé que cela ne pourrait pas être pour un grand nombre d'élèves et que cette salle polyvalente sera à disposition du scolaire pendant la journée et des sociétés locales le soir. Il est prévu un local de rangement pour les équipements et le mobilier de cette salle au sous-sol du bâtiment.

La toiture sera faite en tôle de cuivre ce qui fera un rappel aux embrasures des fenêtres et aux luminaires également en cuivre, la toiture sera également équipée de panneaux photovoltaïques.

Concernant les éventuelles arrivées d'eau souterraines, il est précisé qu'une étude géotechnique a été réalisée et que des montants pour imprévus sont contenus dans chaque CFC, principalement le 1 pour ces cas.

Les corniches et les éléments inclinés de la façade sont en béton.

A la question de qu'advientra le collège de la Blancherie une fois celui de la Romanellaz terminé, il est répondu qu'actuellement aucune destination n'est prévue.

Aucun agrandissement du collège de la Romanellaz ne sera possible, si de nouvelles classes doivent être mises à disposition elles le seront en premier lieu à la Carrière où une extension est possible.

A la question du pourquoi 35 places de parc pour vélos, il est répondu que c'est à la demande de l'association pro-vélo.

La différence de coût entre le plan d'investissement, le préavis pour un crédit d'étude et le crédit de construction se justifie par les éléments suivants :

- excavation profonde sur du sol dur, cloutage de la fouille, terrassements plus importants, travaux spéciaux, parking plus grand, raccordements aux collecteurs, adaptation aux normes pour les équipements, coûts de construction en hausse (période peu favorable).

Le prix au m3 se situe à Fr. 829.-/m3. La surface utile du bâtiment est de 2450 m2.

Le bâtiment sera équivalent à minergie.

Le montant de Fr. 588'600 pour les aménagements extérieurs se justifie par la construction de murs, des surfaces en dur et en tartin.

Aucune subvention de l'Etat n'est possible, par contre une subvention du fond du sport pour les installations sportives et de l'ECA pour le paratonnerre seront demandées et ne sont pas connues à l'heure du présent préavis. Les coûts de fonctionnement ont été calculés sur la base des cinq dernières années du collège de la Carrière.

A la demande de la commission Monsieur Le Goff nous a transmis le tableau des délais prévisionnels, annexe 2 au présent rapport. Les délais semblent très courts mais selon Monsieur Rezso réalisables s'il n'y a pas d'opposition à la mise à l'enquête. Aucune solution de rechange n'est envisagée actuellement sauf la mise en place de pavillons provisoires si le délai d'août 2015 n'est pas respecté.

Pour l'acoustique, les plafonds des salles seront en plâtre perforé avec des fibres minérales à l'arrière.

La protection solaire sera assurée par des stores et des rideaux d'obscurcissement.

Toutes les salles seront équipées de tableaux interactifs.

La commission s'estimant très bien renseignée, remercie Messieurs Rezso, Le Goff, Heierlé et Monsieur Gonin pour tous les compléments d'informations apportés et statue.

La commission dans son ensemble souscrit au projet et le trouve harmonieux et pourvu d'une belle architecture.

Bâtiment fait pour durer, répondant aux normes les plus exigeantes.

Vœux :

La commission émet les vœux suivants pour la salle multifonctionnelle :

-qu'une réflexion soit menée quant à la destination, aux équipements et au mobilier, adaptés aux multiples besoins recensés, une possible cantine scolaire à midi, utilisation pour les besoins scolaires pendant la journée et mise à disposition des sociétés locales le soir.

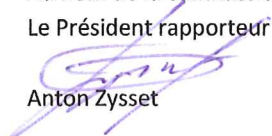
-qu'un local de rangement et d'entreposage de matériel et de mobilier soit prévu dans la salle (au demeurant assez spacieuse) et non au sous-sol pour éviter de lourds déplacements de mobilier au risque de dégradations.

Conclusions de la commission :

A l'unanimité de ses membres, la commission chargée de l'étude du préavis vous propose Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis 45/2011-2016 et d'accorder le crédit de construction du collège de la Romanellaz de Fr. 13 '600'000.-

Au nom de la commission

Le Président rapporteur


Anton Zysset

COMMUNE DE CRISSIER



Avis d'enquête

Demande de permis de construire (P)

Enquête publique ouverte
du 12.10.2013 au 10.11.2013

Compétence: (M) Municipale. **Réf. communale:** E25/13. **N° Camac:** 142 640. **Parcelle:** 863. **Coordonnées:** 534.010/534.245. **Nature des travaux:** démolition totale, démolition du pavillon scolaire pour utilisation temporaire avec deux salles de classe. **Situation:** chemin de la Romanellaz 10. **Propriétaire, promettant, DDP:** COMMUNE DE CRISSIER, CRISSIER LA COMMUNE. **Auteur des plans:** HEIERLE ANDREAS, ANDREAS HEIERLE ATELIER FÜR ARCHITEKTUR.

Durant le délai de l'enquête publique, le dossier peut être consulté au Service de l'urbanisme et des travaux de la Commune de Crissier, bâtiment administratif, chemin de Chisaz 1, du lundi au vendredi (8 h-11 h 30 et 14 h-16 h 30).

Lausanne

COMMUNE DE LAUSANNE

Avis d'enquête

Demande de permis de construire (P)

District et commune: Lausanne. **Rue et numéro:** rue Marterrey 23 / place de l'Ours 3. **Coordonnées:** 538.675/152.550. **N° des parcelles touchées:** 10436, 10867, 10895. **N° ECA:** 8585, 8587, 8584. **Note au recensement architectural:** 4. **Propriétaire:** CITÉ-JOIE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE IMMOBILIÈRE. **Auteur des plans:** M. David Vessaz, LX1 architecture Sàrl, rue de la Borde 12, 1018 Lausanne. **Nature des travaux:** construction nouvelle. **Description de l'ouvrage:** démolition et reconstruction du bâtiment ECA 8585 (Marterrey 23) pour la création de 5 appartements et d'une surface commerciale, démolition des bâtiments ECA 8584 et 8587 (Ours 3) pour la construction d'un immeuble comprenant 8 appartements avec un parking souterrain commun de 8 places de parc pour voitures, création d'un centre de vie enfantine, construction d'une liaison chauffée entre les deux bâtiments, aménagements extérieurs avec création d'un couvert à vélos. **Le projet implique un abattage d'arbre(s) ou de haies. Profillement de la construction au moyen de gabarits (art. 6 du Plan général d'affectation - PGA).**

Enquête publique du 11 octobre 2013 au 11 novembre 2013.

Lausanne

COMMUNE DE LAUSANNE

Avis d'enquête

Demande de permis de construire (P)

District et commune: Lausanne. **Rue et numéro:** chemin du Bois-Gentil 62. **Coordonnées:** 537.620/154.380. **N° de la parcelle touchée:** 2532. **N° ECA:** 4093. **Propriétaires:** KUNTSCHE EMMANUEL et SANDRA. **Auteur des plans:** M. Bernard Zurbuchen, architecte, M+B Zurbuchen-Henz Sàrl, chemin de Maillefer 19, 1018 Lausanne. **Nature des travaux:** transformation. **Description de l'ouvrage:** transformations pour la création d'un sas d'entrée non chauffé et d'une terrasse extérieure, remplacement d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade est et création d'une fenêtre en façade nord, déplatement du couvert à voitures. **Le projet implique un abattage d'arbre(s) ou de haies.**

Enquête publique du 11 octobre 2013 au 11 novembre 2013.

COMMUNE DE CRISSIER



Avis d'enquête

Demande de permis de construire (P)

Enquête publique ouverte
du 12.10.2013 au 10.11.2013

Compétence: (ME) Municipale + Etat. **Réf. communale:** E26/13. **N° Camac:** 139 450. **Parcelle:** 863. **Coordonnées:** 534.010/156.245. **Nature des travaux:** construction nouvelle, collège avec 8 salles de classe, une salle multifonctionnelle, une salle de sport et un garage souterrain avec 13 places de parc. **Situation:** chemin de la Romanellaz 10. **Propriétaire, promettant, DDP:** COMMUNE DE CRISSIER, CRISSIER LA COMMUNE. **Auteur des plans:** HEIERLE ANDREAS, ANDREAS HEIERLE ATELIER FÜR ARCHITEKTUR. **Demande de dérogation:** SBP, art. 5.1 RPPA CB 3.1 couverture, art. 7.1 RPPA CB 3.1 pente toitures, art. 7.3 RPPA CB 3.1 hauteur constructions, art. 8 RPPA CB 3.1 nombre pp extérieures, art. 18 RPPA CB 3.1 motif: art 26 RPPA CB3.1, construction utilité publique. **Particularités:** le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie.

Durant le délai de l'enquête publique, le dossier peut être consulté au Service de l'urbanisme et des travaux de la Commune de Crissier, bâtiment administratif, chemin de Chisaz 1 du lundi au vendredi (8 h-11 h 30 et 14 h-16 h 30).

COMMUNE DE CHAVANNES-PRÈS-RENNES



Avis d'enquête

Conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Municipalité de Chavannes-près-Rennes soumet respectivement à l'enquête publique et à consultation publique,

Le plan partiel d'affectation (PPA) et le règlement «Bourse aux Fleurs» ainsi que le rapport sur le processus d'aménagement selon l'art. 47 OAT et la notice d'impact sur l'environnement.

Le dossier d'enquête est déposé au Service de l'urbanisme, rte de la Maladière 38, 2^e étage, où il peut être consulté tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau. Les oppositions ou observations doivent être consignées sur la feuille d'enquête annexée au dossier ou adressées à la Municipalité, par lettre recommandée, durant le délai d'enquête qui se déroulera du

11 octobre au 11 novembre 2013

En vertu de l'art. 3 LATC, une délégation municipale sera à disposition des intéressés pour toute information concernant l'objet précité le

mercredi 30 octobre 2013 entre 17 h et 19 h, au Service de l'urbanisme, route de la Maladière 38 à Chavannes-près-Rennes, salle de conférence du 1^{er} étage.

Chavannes-près-Rennes, le 11 octobre 2013

Service de l'urbanisme

COMMUNE DE CRISSIER



Avis d'enquête

Demande de permis de construire (P)

Enquête publique ouverte
du 12.10.2013 au 10.11.2013

Compétence: (M) Municipale. **Réf. communale:** E27/13. **N° Camac:** 142 248. **Parcelles:** 874 - 863. **Coordonnées:** 533.960/156.245. **Nature des travaux:** démolition partielle, démolition de la salle communale et création d'une rampe d'accès provisoire. **Situation:** route d'Yverdon 4. **Propriétaire, promettant, DDP:** COMMUNE DE CRISSIER, COMMUNE DE CRISSIER. **Auteur des plans:** MATTHEY BERNARD, ARCHITRAM ARCHITECTURE ET URBANISME SA.

Durant le délai de l'enquête publique, le dossier peut être consulté au Service de l'urbanisme et des travaux de la Commune de Crissier, bâtiment administratif, chemin de Chisaz 1 du lundi au vendredi (8 h-11 h 30 et 14 h-16 h 30).

24H du vendredi 11.10.2013

111/2013 Collège de la Romanellaz

Maitre de l'ouvrage : Commune de Crissier

Planning d'intention:	2013			2014												2015												2016																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sép	Oct	Nov	Déc	Jan	Feb	Mar	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sép	Oct	Nov	Déc	Jan	Feb	Mar	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sép	Oct	Nov	Déc	Jan	Feb	Mar	Avr	Mai	Jun	Juillet	Août	Sép	Oct	Nov	Déc																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Avant-projet																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	</

Chesneau, le 30 avril 2013

TECBAT Sàrl, Rte d'Yverdon 1, 1033 Cheseaux - info@tecbat.ch - Téléphone: +4121 7731.46.55 - Fax: +4121 7731.46.53

Annexe 2